



2 août 2019

(19-5060)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RÉEXAMEN ADMINISTRATIF DU MODÈLE DE NORME SANITAIRE
D'IMPORTATION (IHS) POUR LES FRUITS ET LÉGUMES
FRAIS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA NOUVELLE-ZÉLANDE

La communication ci-après, reçue le 30 juillet 2019, est distribuée à la demande de la Nouvelle-Zélande.

1. Le Ministère néo-zélandais du secteur primaire (MPI) a effectué un réexamen administratif du modèle de norme sanitaire d'importation (IHS) pour les fruits et légumes frais destinés à la consommation humaine. Cela inclut la norme IHS 152.02 *Importation and Clearance of Fresh Fruit and Vegetables into New Zealand* (Importation et dédouanement de fruits et légumes à l'état frais en Nouvelle-Zélande) et 99 normes par pays et par produit qui ne sont pas incluses dans la norme IHS 152.02.

2. Dans le cadre de ce réexamen, le Ministère du secteur primaire:

1. a créé un nouveau modèle de norme sanitaire d'importation, à savoir une norme sanitaire d'importation par produit;
2. a transposé les prescriptions à l'importation des normes sanitaires d'importation existantes dans le nouveau modèle de norme sanitaire d'importation; et
3. a clarifié des ambiguïtés au sujet des prescriptions à l'importation existantes.

3. Les nouvelles normes sanitaires d'importation par produit énonceront les prescriptions à respecter pour importer un produit donné en provenance des pays ayant bénéficié d'une approbation pour exporter ce produit à destination de la Nouvelle-Zélande. Un document d'orientation intitulé *Import of Fresh Fruits and Vegetables into New Zealand* (Importation de fruits et légumes frais en Nouvelle-Zélande) donnera aux utilisateurs des normes IHS des indications sur la façon d'utiliser et de comprendre les prescriptions à l'importation figurant dans le nouveau modèle de norme sanitaire d'importation. Des renseignements et des lignes directrices concernant le dédouanement des fruits et légumes frais importés en Nouvelle-Zélande figureront dans un document distinct.

4. Le 30 juillet 2019, le Ministère du secteur primaire engagera une concertation publique afin d'obtenir des informations en retour sur le nouveau modèle de norme sanitaire d'importation. Durant cette concertation, une proposition en matière de gestion des risques, les 121 projets de normes sanitaires d'importation par produit et un projet de document d'orientation concernant l'importation des fruits et légumes frais seront accessibles sur le site web du Ministère du secteur primaire à l'adresse: "<https://www.biosecurity.govt.nz/news-and-resources/consultations/new-format-for-import-health-standards-for-fresh-fruits-and-vegetables-for-human-consumption/>".

5. Le Ministère du secteur primaire encourage toute personne intéressée par l'importation de fruits et légumes frais en Nouvelle-Zélande à:

- lire la proposition en matière de gestion des risques qui résume l'objet et la portée de cette concertation;
- examiner la lisibilité du nouveau modèle de norme sanitaire d'importation et du document d'orientation qui l'accompagne; et

- présenter des informations en retour.

6. Les pays visés par des normes sanitaires d'importation pour les fruits et légumes frais existantes seront contactés directement par le Ministère du secteur primaire qui leur fournira de plus amples renseignements. La transition vers le nouveau modèle de normes sanitaires d'importation devrait être achevée pour la fin du mois de septembre 2019. Pour toute question concernant cette notification, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec Sally Jennings.
